

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 JUILLET 2024**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 8 juillet 2024, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

René Madore	siège 1
Karine Montminy	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Lyse Chatelois	siège 4
Krystelle Noël	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

**Résolution 2024-07-136**

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point «15. Varia » ouvert et en ajoutant un point 6.3 Halte Croquis.

1. **Ouverture de la séance par le Maire ;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour ;**
3. **Adoption du procès-verbal du 10 juin 2024 ;**
4. **Période de questions réservée au public ;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement ;**
  1. **Rapport mensuel;**
  2. **Modification règlementaire zonage;**
  3. **Modification règlementaire nouveau secteur;**
6. **CDSM :**
  1. **Stationnement exposition Van Grimde Corps ;**
  2. **Résiduel du Fonds de Vitalité de Milieux de Vie;**
  3. **Halte Croquis;**
7. **Loisirs ;**
  1. **Don tournoi à Ti-Père ;**
  2. **Assurances : Ignifugation rideaux de scène ;**
  3. **Terrain de balle ;**
  4. **Chandails de l'équipe 10-12 ;**

8. Appel d'offres :
  1. Sable ;
  2. Sel à déglacer ;
9. Conseil sport loisir de l'Estrie ;
10. Adjointe administrative ;
  1. Rapport Congrès ADMQ ;
  2. Révision de salaire ;
11. Politique familiale : finissants ;
12. Paiement des comptes ;
  1. Comptes payés;
  2. Comptes à payer;
13. Bordereau de correspondance ;
14. Rapports :
  1. Maire;
  2. Conseillers;
  3. Directrice générale;
15. Varia ;
16. Période de questions réservée au public ;
17. Évaluation de la rencontre ;
18. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### 3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 10 JUIN 2024**

Remis à une séance ultérieure.

### 4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Un citoyen se renseigne sur les travaux concernant le ponceau sur le chemin du Lac, ainsi que sur l'eau qui est descendu au lac Lindsay causant des dégâts. Il demande une vérification, à savoir s'il y a eu un constat devant le juge.

### 5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

#### 5.1 **Rapport mensuel**

L'inspecteur a remis un rapport pour le mois de juin 2024.

#### 5.2 **Modification règlement zonage**

Remis à une séance ultérieure.

#### 5.3 **Modification règlementaire nouveau secteur**

Remis à une séance ultérieure.

### 6. **CDSM**

#### 6.1 **Stationnement exposition Van Grimde Corps**

**ATTENDU QUE** l'exposition « Malvina autrefois » comprenant 10 tableaux de photos d'époque a été réalisé au 309, chemin de Malvina;

**ATTENDU QUE** l'exposition sera ouverte au public le 6 et 13 juillet, 17 et 24 août ainsi que le 28 septembre 2024;

**ATTENDU QUE** le site sera ouvert aux visiteurs les samedis 6 et 13 juillet, 17 et 24 août ainsi que le 28 septembre 2024 ;

**ATTENDU QUE** plusieurs visiteurs sont attendus sur le site pour profiter de l'exposition et que l'espace de stationnement est restreint ;

#### **Résolution 2024-07-137**

Il est proposé par la conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'autoriser le stationnement sur le chemin de Malvina les samedis 6 et 13 juillet, 17 et 24 août ainsi que le 28 septembre 2024 entre 13 heures et 16 heures pour les visiteurs de « Malvina Autrefois ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **6.2 Résiduel du fond de Vitalité de milieux de Vie.**

Les élus ont pris connaissance du résiduel de fond de Vitalité de Milieu de Vie de 13 000.00\$.

#### **6.3 Halte Croquis**

**ATTENDU QUE** l'activité découverte à la Halte Croquis aura lieu le mardi 16 juillet 2024;

**ATTENDU QU'** le conseil désire offrir une collation et des breuvages aux participants de l'activité ;

#### **Résolution 2024-07-138**

Il est proposé par le conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller René Madore;

D'autoriser l'achat de collations et de breuvages pour les participants de l'activité découverte à la Halte Croquis au coût maximal de 100.00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **7. LOISIRS**

#### **7.1 Don tournoi à Ti-Père**

Le Conseil ne souhaite pas faire de don d'argent pour le Tournoi à Ti-Père, il souhaite toutefois une pancarte avec le logo de la municipalité pour le don du matériel.

#### **7.2 Ignifugation rideaux de scène**

**ATTENDU QUE** la FQM Assurances est venu faire l'inspection des bâtiments de la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** nous devons nous conformer aux exigences de l'assureur ;

**ATTENDU QUE** les rideaux de la salle des loisirs ne respectent pas les normes incendie de l'assureur ;

### **Résolution 2024-07-139**

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et appuyé par le conseillère Lyse Chatelois;

**D'**accepter les soumissions présentées par l'entreprise Nettoyeur Extreme Propre Inc. pour le nettoyage des deux (2) panneaux de rideaux au montant de 80.00\$ plus les taxes applicables, ainsi que la soumission de M. Philippe Grimon Chataincourt Inc. pour l'ignifugation de ceux-ci au montant de 213.00 \$ plus les taxes applicables.

**De** payer le coût du transport aller-retour à Montréal pour l'ignifugation des rideaux qui sera déterminé quand le poids et dimension du colis seront disponible.

#### **7.3 Terrain de balle**

Remis à une séance ultérieure.

#### **7.4 Chandails de l'équipe 10-12**

**ATTENDU QUE** l'équipe 10-12 des Petits Bonshommes a besoin de nouveaux chandails pour leurs activités;

**ATTENDU QUE** l'équipe de Petits Bonshommes a acquis des chandails pour les dix (10) joueurs de l'équipe 10-12;

### **Résolution 2024-07-140**

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**De** rembourser les frais au montant de 191.00\$ pour l'acquisition de dix (10) chandails pour les joueurs de l'équipe 10-12 de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **7.5 Équipement pour l'équipe 6-9**

**ATTENDU QUE** l'équipe 6-9 des Petits Bonshommes a besoin d'équipements pour leurs activités;

**ATTENDU QU'** une demande pour l'achat d'un bâton et de casques a été faite;

### **Résolution 2024-07-141**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyée par le conseiller Marc fontaine,

**De** rembourser M. Pascal Fontaine pour l'achat d'équipements pour l'équipe 6-9 de ligue des Petits Bonshommes au montant 313.04\$ plus taxes applicables;

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **8. APPEL D'OFFRES**

### **8.1 Sable**

**ATTENDU QUE** du sable est nécessaire pour le déneigement des chemins pendant l'hiver;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo doit procéder par appel d'offres sur invitation;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal accepte le devis présenté lors de la séance du 8 juillet 2024;

#### **Résolution 2024-07-142**

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et appuyé par la conseiller Marcel Blouin,

**Que** la municipalité de Saint-Malo autorise la directrice générale et/ou son adjointe administrative à procéder aux envois des appels d'offres sur invitation auprès de quatre entreprises pour l'achat de sable;

**Que** la municipalité de Saint-Malo achètera le sable auprès du plus bas soumissionnaire conforme.

**Que** si le sable disponible pendant la saison ne répond pas aux normes fixées dans l'appel d'offres, la Municipalité verra à s'approvisionner ailleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **8.2 Sel à déglacer**

**ATTENDU QUE** du sel à déglacer est nécessaire pour le déneigement des chemins pendant l'hiver ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo doit demander des soumissions aux entreprises pour fournir le sel ;

#### **Résolution 2024-07-143**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Karine Montminy,

**Que** la municipalité de Saint-Malo autorise la directrice générale et/ou son adjointe administrative à procéder aux demandes de soumissions sur invitation auprès de trois entreprises pour l'achat de sel à déglacer.

**Que** la municipalité de Saint-Malo achètera le sel à déglacer auprès du plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## **9. CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE**

**ATTENDU QUE** le Conseil Sport Loisirs de l'Estrie sollicite la municipalité de Saint-Malo à devenir membre pour l'année 2024 - 2025;

**ATTENDU QUE** le coût de l'adhésion est de 75.00 \$ pour une municipalité de moins de 1 000 habitants;

#### **Résolution 2024-07-144**

Il est proposé par la conseillère Lyne Chatelois, appuyé par la conseillère Karine Montminy,

**De** renouveler la carte d'adhésion au Conseil Sport Loisirs de l'Estrie au montant de 75.00 \$ pour l'année 2024 – 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**10. ADJOINTE ADMINISTRATIVE**

**10.1 Rapport Congrès ADMQ**

Madame Nancy Dion, l'adjointe administrative, a déposé le rapport de sa participation au congrès ADMQ en juin dernier à Québec.

**10.2 Révision de salaire**

**ATTENDU QUE** le salaire de l'adjointe administrative devait être révisé après trois (3) mois d'entrée en fonction;

**ATTENDU QUE** l'ajustement commencera à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024;

**Résolution 2024-07-145**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

**Que** la rémunération de madame Nancy Dion soit augmentée conformément aux conditions déterminées par le conseil, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**11. POLITIQUE FAMILIALE : FINISSANTS**

**ATTENDU QUE** que la municipalité s'est munie d'une politique familiale à la résolution 2019-11-203 ;

**ATTENDU QU'** un montant de 150.00 \$ est accordé à chaque finissant du secondaire résident de la municipalité de Saint-Malo;

**Résolution 2024-07-146**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et  
appuyé par le conseiller René Madore,

**De** remettre un montant de 150.00 \$ à chacun des finissants suivants : Kalel Blouin, Naomie Tremblay, Marie-sophie Roy et Léanne Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**12. PAIEMENT DES COMPTES**

**12.1 Comptes payés**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 145 298.49 \$ payés depuis le 10 juin 2024;

**Résolution 2024-07-147**

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et  
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 145 298.49 \$ payés depuis le 10 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## 12.2 Comptes à payer

### 12.2.1 Pellerin Potvin Gagnon s.e.n.c.r.l.

**ATTENDU QUE** la firme Pellerin Potvin Gagnon s.e.n.c.r.l., comptables agréées a préparé le rapport financier annuel du Ministère, les déclarations d'impôts fédérales et provinciales ainsi que les annexes s'y rapportant ;

**ATTENDU QUE** la firme a remis une facture pour les services qui ont été fournis ;

#### **Résolution 2024-07-148**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**DE** payer la facture numéro 84319 au montant de 15 250,00 \$ plus les taxes applicables à la firme Pellerin Potvin Gagnon s.e.n.c.r.l. pour la préparation du rapport financier, de la consolidation de la régie, des déclarations d'impôts fédéral et provincial ainsi que les annexes qui s'y rapportant et pour le rapport pour le programme PRABAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### 12.2.2 Expertise laser 3D – iSCAN Inc.

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo a engagé Expertise laser 3D – iSCAN Inc.;

**ATTENDU QU'** Expertise laser 3D – iSCAN Inc. a présenté une (1) facture au montant de 8390.00 \$ plus les taxes applicables pour la planification, dessin 2D à payer par la municipalité;

#### **Résolution 2024-07-149**

Il est proposé par le conseiller René Madore et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**De** payer la facture numéro 3179 d'un montant total de 8390.00 \$ plus les taxes applicables pour la planification, dessin 2D de l'église.

ADOPTÉ À L'UNINIMITÉ DES CONSEILLERS.

### 12.2.3 Jean François Laflamme

**ATTENDU QU'** à la résolution 2019-04-70, la municipalité a engagé Monsieur Jean-François Laflamme comme chargé de projet pour les travaux du nouveau secteur résidentiel;

**ATTENDU QUE** Monsieur Jean-François Laflamme a été rappelé pour un service supplémentaire concernant l'évaluation de l'état des routes avec le recouvrement granulaire, ainsi qu'une visite des chemins problématiques ;

**Résolution 2024-07-150**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**De** payer la facture 2024-01 pour un montant total de 2 241,50 \$ sans taxes pour ses services de consultant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**12.2.4 GCRH**

**ATTENDU QUE** la firme GCRH a remis une (1) facture pour les services rendus pour le soutien au recrutement de la directrice générale ;

**Résolution 2024-07-151**

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

**De** payer la facture numéro 9365-24 remise par la firme GCRH pour le service de coaching à la gestion au tarif de 2 821.71 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**13. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Madame Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière, a lu la correspondance reçue.

**13.1 La maison séjour**

**ATTENDU QUE** la Maison Séjour est une maison d'hébergement pour femmes et enfants en difficulté;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une proposition de partenariat avec la Maison Séjour;

**Résolution 2024-07-152**

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

**D'**accepter la proposition de partenariat avec la Maison séjour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**14. RAPPORTS :**

**14.1 Maire**

Monsieur le Maire Benoît Roy revient sur les points suivants :



- La rencontre des Maires à la MRC;
- Le développement de Taxi Bus;
- L'ouverture de l'exposition Malvina Autrefois.

## 14.2 Conseillers

Madame Karine Montminy a discuté de la fête des citoyens.

## 14.3 Directrice générale

### 14.3.1 Formation comptabilité municipale

**ATTENDU QUE** la directrice générale est nouvellement entrée en poste;

**ATTENDU QU'** elle souhaiterait participer à une formation sur la comptabilité municipale afin de parfaire ses connaissances;

**ATTENDU QUE** l'ADMQ offre la formation : La comptabilité municipale : de l'administration des revenus et des charges à la préparation des états ;

#### **Résolution 2024-07-153**

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

**De** payer la formation sur la comptabilité municipale pour Madame Gabriela Fiema au montant de 399.00\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 14.3.2 Compte dépenses du Maire

**ATTENDU QUE** le maire doit parfois faire des déplacements dans l'exercice de ses fonctions ;

**ATTENDU QUE** du kilométrage et des frais sont relié à ses déplacements ;

#### **Résolution 2024-07-154**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller René Madore,

**De** payer les frais de déplacements 639.61\$ et de repas 193.03\$ du 17 janvier 2024 au 10 juillet 2024 à Monsieur le Maire Benoît Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 14.3.3 Licences pour les animaux

**ATTENDU QUE** la municipalité à une entente avec la SPA de l'Estrie depuis le 1 juin 2024 comme mentionné à la résolution 2024-05-99;

#### **Résolution 2024-07-155**

Il est proposé par la conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseillère Karine Montminy,

**De** rembourser aux citoyens propriétaires de chiens, la somme de 6.00\$ sur leurs comptes de taxes municipales 2025 pour l'année 2024, dû à l'entente entre la municipalité et la SPA de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**15. VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question n'a été posée.

**17. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.  
Il est 21h38.

---

Benoit Roy, maire

---

Gabriela Fiema, directrice générale  
et greffière-trésorière